



## **Compte-rendu**

**Conseil Communautaire**  
**26 juin 2013 - 20 heures 30**  
**à Lapleau**

**L'an deux mille treize, le 26 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLASSOU, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 38**

**Date de convocation : 18 juin 2013**

### **PRESENTS**

**Délégués titulaires** : M. PAILLASSOU Michel, M. ARNAUD Christian, M. BERGEAL Gilles, M. BESSE Jean-Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CARAMINOT Georges, M. CARTIER Philippe, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. CORDERO Valentin, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. ESTRADE Pierre, M. FAURE Jean-Louis, M. FRIGNAC Michel, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. PINARDEL Marc, M. PEROT Yves, M. TAGUET Jean-Marie, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, M. VERNAT Jacques, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants** : M. HILAIRE Frédéric, Mme LOCHE Nicole, M. PEYRON René.

### **ABSENTS EXCUSES**

M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BOINET Jean, M. CASSIN Yves, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. COUTURON Paul-Bruno, M. DOMINGO Sébastien, M. FAUGERAS Noël, M. GONCALVES Jean-François, M. MAISON Yves, Mme MONEGER Nathalie, M. RENOUE Denis, Melle VIALLEIX Corinne.

### **ABSENTS**

M. BOINET Jean a donné procuration à M. ZANETTI Fernand.

**Secrétaire de séance** : M. CARTIER Philippe.

## **1 – Affaires générales.**

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MONSIEUR PHILIPPE CARTIER EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**
- **MODIFICATION DES STATUTS DU SYMA A89**

Le Président informe le Conseil que dans sa séance du 28 mars 2013, le Comité Syndical du SYMA A89 a acté plusieurs modifications de ses statuts (joints en annexe):

- Transfert du siège social du Syndicat dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes d'Ussel Meymac Haute Corrèze sur le Parc d'activités du Bois Saint Michel à Ussel,
- Suppression de la Commune de Saint Angel des membres du Syma en tant que commune isolée suite à son intégration par arrêté préfectoral du 26.12.2012 dans la Communauté de Communes d'Ussel Meymac Haute Corrèze avec les communes de Courteix, Saint Fréjoux ainsi que la commune de Saint Rémy (membre de la Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur).

Au niveau du Syma A89, le nombre total de membres reste identique. La Communauté de Communes d'Ussel Meymac Haute Corrèze comptera un membre titulaire supplémentaire, un membre suppléant supplémentaire ainsi qu'un membre de plus au niveau du Bureau.

Aussi, la Communauté de Communes de Ventadour étant membre du Syma, il appartient au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver ces nouveaux statuts.

***Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SYMA A89.***

- **DELEGUES AU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Le Président rappelle que le Conseil, lors de la séance du 15 avril dernier, a désigné Charley LE CORFEC comme délégué titulaire en remplacement de Stéphane MILGRAM.

Or, le Conseil a également désigné trois délégués suppléants : Gilles BERGEAL, Jean-Louis FAURE et Bernard TOURNEIX alors que le nombre de délégués suppléants était déjà suffisant : composition depuis avril 2011 : Fernand ZANETTI, Jacques VERNAT, Corinne VIALLEIX, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BESSEAU et Jean-François GONCALVES.

Corinne VIALLEIX a confirmé qu'elle souhaitait être remplacée.

Le Président propose que la Commune de Marcillac soit représentée.

***Le Conseil, à l'unanimité, élit Bernard TOURNEIX comme délégué suppléant en remplacement de Corinne VIALLEIX.***

Les délégués au Pays d'Art et d'Histoire sont donc désormais :

- Titulaires : Jean BOINET, Nathalie MONEGER, Charley LE CORFEC, Denis RENO, Jean-Marie TAGUET, Michel PAILLASOU ;
- Suppléants : Fernand ZANETTI, Jacques VERNAT, Bernard TOURNEIX, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BESSEAU, Jean-François GONCALVES ;

## **2 - Affaires financières.**

### **• FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC).**

Francis DUBOIS propose au Conseil de suivre la répartition dite « de droit commun » :

- Montant prélevé global : 29 846 €
  - Part Communauté de Communes : 9 547 €
  - Part communes membres : 20 299 €
  
- Montant reversé global : 137 824 €
  - Part Communauté de Communes : 44 087 €
  - Part communes membres : 93 737 €
  
- Solde positif global : 107 978 €
  - Part Communauté de Communes : 34 540 €
  - Part communes membres : 73 438 €
  
- Solde positif par commune :
  - Champagnac la Noaille : 2 314 €
  - La Chapelle Spinasse : 1 118 €
  - Darnets : 2 905 €
  - Egletons : 29 545 €
  - Le Jardin : 1 006 €
  - Lafage sur Sombre : 1 329 €
  - Lappleau : 2 722 €
  - Laval sur Luzège : 116 €
  - Marcillac la Croisille : 6 258 €
  - Montaignac St Hippolyte : 3 745 €
  - Moustier Ventadour : 5 191 €
  - Péret Bel Air : 644 €
  - Rosiers d'Egletons : 8 004 €
  - St Hilaire Foissac : 1 957 €
  - St Merd de Lappleau : 1 312 €
  - St Yrieix le Déjalat : 3 216 €
  - Soudeilles : 2 056 €

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve la répartition dite « de droit commun ».***

- **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2012 BUDGET ANNEXE BOIS DUVAL**

Francis DUBOIS présente le compte administratif 2012 du budget annexe de Bois Duval distribué en séance et le compte de gestion.

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2012 du budget annexe de Bois Duval.***

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE LA MAISON D'ACCUEIL DE VENTADOUR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR ET LE RESTAURANT CREA CREPES.**

Francis DUBOIS propose au Conseil d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la maison d'accueil de Ventadour à Moustier Ventadour avec le restaurant Créa crêpes pour les deux mois d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2013. Un loyer mensuel de 150€ (charges comprises) lui serait demandé.

Daniel BOUYGES rappelle que la Commune de Moustier Ventadour met à disposition la licence IV à titre gracieux.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition.***

- **ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUARECREATIF EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE ACTIVITE : L'AQUA BIKE**

Le Président propose au Conseil d'adapter la grille tarif du Centre Aquarécréatif à la mise en place d'une nouvelle activité, l'aquabiking ou vélo de piscine. Six vélos de piscine seront proposés dans un premier temps en accès libre ou coaché.

Les tarifs applicables pourraient être les suivants :

- Cours d'aqua bike (45 minutes) :
  - Entrée simple : 8€ (entrée piscine comprise)
  - Abonnement (10 cours) : 64€
- Accès libre (30 minutes) sur réservation :
  - Entrée simple : 5€
  - Abonnement (10 séances) : 40€

***Le Conseil, à l'unanimité, valide la nouvelle grille tarifaire du Centre Aquarécréatif.***

- **CONVENTION AVEC LE CLUB DE NATATION LES RASCASSES D'EGLETONS**

Le Président présente au Conseil le projet de convention qui pourrait être signé avec le Club de Natation «*Les Rascasses d'Egletons*».

Cette convention détermine en particulier les créneaux horaires d'entraînement du Club, les conditions d'accès au Centre, de mise à disposition du petit matériel (tapis de jeux...) et des Maîtres Nageurs Sauveteurs.

Le tarif d'entrée applicable sera celui voté en Conseil Communautaire le 10 décembre 2012 soit 1,60€ forfaitaire mensuel par licencié du Club.

***Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec le club de natation « Les Rascasses d'Egletons ».***

- **AMORTISSEMENT LICENCE IV**

Francis DUBOIS rappelle que la Communauté de Communes avait acheté une Licence IV pour l'Ouvrage Théâtral Permanent en 2008 pour un montant de 5 990 € qu'il convient d'amortir.

Cette licence IV est actuellement louée au restaurant La Tables d'Agnès à Lapeau pour 100 € par mois. Il propose d'amortir la licence sur une durée de 5 ans, soit 1 198€ par an.

***Le Conseil, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement de la Licence IV à 5 ans.***

- **REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Francis DUBOIS informe le Conseil qu'il y a un grand nombre d'impayés concernant la redevance ordures ménagères : 122 000 € cumulés.

Il redemande que les élus vérifient bien les listes transmises au SIRTOM pour éviter les titres émis à tort.

### **3 – Ressources Humaines.**

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES**

Le Président informe le Conseil qu'un agent occupe un poste d'adjointe d'animation à 30 heures hebdomadaires réparties entre le Multi accueil et l'accueil de loisirs d'Egletons. Régulièrement, elle est appelée à effectuer des heures complémentaires. Pour répondre durablement aux besoins du service et

conformément au souhait exprimé par l'agent, il propose d'adapter le poste occupé par cet agent en passant de 30 à 35 heures de travail hebdomadaires.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois en supprimant le poste de 30 heures hebdomadaires occupé actuellement et en créant un nouveau poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires.

***Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du Président et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.***

## **4 – Dossiers.**

### **• RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC a été transmis à chaque commune et qu'il doit être voté avant le 30 juin.

Olivier GAUDY, technicien SPANC, commente ce rapport :

- 461 contrôle ont été réalisés en 2012 ;
- 33% des installations étaient conformes ;
- 65% des installations étaient non conformes dont 18% présentant un risque de pollution et/ou un problème de salubrité publique. En cas de pollution, le propriétaire est mis en demeure de se mettre en conformité dans les 4 ans. Le coût d'une nouvelle installation est de l'ordre de 5 000 €. L'agence de l'eau verse une subvention de 3 500 €.

Depuis cette année, pour les installations non conformes, en cas de vente d'une maison dont l'installation ne serait pas conforme, le nouveau propriétaire a l'obligation de se mettre en conformité dans l'année.

1900 diagnostics ont été réalisés depuis le début du SPANC et 300 installations neuves depuis 2005. Les diagnostics doivent être terminés cette année : il en reste 280 à réaliser dont beaucoup de résidences secondaires.

Jean-Noël LANOIR et Francis DUBOIS demande qu'une copie du rapport de pollution soit systématiquement envoyée au Maire.

***Le Conseil, à l'unanimité, accepte le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC.***

### **• PROJET DE CHARTE EOLIENNE DE LA HAUTE CORREZE**

Le Président présente au Conseil le projet de Charte éolienne de la haute Corrèze définis dans le cadre de l'entente intercommunale avec les Communautés de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au cœur, du Pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac-Haute Corrèze, de Vézères-Monédières et la Commune de Saint Angel.

Cette charte qui serait soumise pour approbation aux Communes du territoire, reprendrait les périmètres de Zone de Développement Eolien qui étaient sur le point d'être transmis pour validation auprès de la Préfecture avant que la loi Brottes du 13 avril 2013 ne décide la suppression du dispositif.

Toutefois, le développement des parcs éoliens se fait à présent dans les zones favorables du Schéma Régional Eolien ou SRE validé par la Région et approuvé par arrêté Préfectoral. Christian ARNAUD fait remarquer que les zones du SRE peuvent différer des périmètres ZDE. Des implantations d'éoliennes pourraient être envisagées dans des secteurs nouveaux.

Afin de les éclairer et de faciliter au mieux leurs démarches avec d'éventuels porteur de projets, il s'avère donc nécessaire d'adresser aux Elus des Communes du territoire les extraits du Schéma Régional Eolien, seul document applicable aujourd'hui, ainsi que la carte des périmètres ZDE tels qu'ils avaient été envisagés avant leur suppression par la loi.

#### **• PROGRAMME DE TRAVAUX RIVIERES 2013 – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Suite aux consultations des entreprises qui ont eu lieu en avril 2013 et à la Commission d'appel d'offres du 6 mai 2013, Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises ci après :

- Travaux de restauration des boisements de berges des ruisseaux de la Brette, Millet, Péchat Lafont, Pont Lanvert, Gane, Vergnolle, Luzège en aval du Vasséjoux (32900ml) : attribués à l'entreprise ARCADOUR pour un montant de 41 125 € HT
- Travaux d'entretien des boisements de berges des ruisseaux de la Sombre, Gaumont, Doustre en aval de st Hippolyte, Rabinel (39900ml) : attribués à l'entreprise Arcadour pour un montant de 30 738,96 € TTC
- Travaux de restauration de la continuité écologique : attribués à l'entreprise SA TPA (Egletons – Auriac) pour un montant de 19 985 € HT
- Travaux de restauration de zones humides à Péret Bel Air (Phase 2)
  - o Lot Bucheronnage : attribué en chantier école au lycée forestier de Meymac pour un montant de 7500 € HT
  - o Lot Clôture : attribué à l'entreprise ARCADOUR pour un montant de 5820 € HT.

#### **• PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES**

Suite aux consultations des entreprises qui ont eu lieu en avril 2013 et à la Commission d'appel d'offres du 6 mai 2013, Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises ci après :

- Travaux d'entretien des 33 circuits de randonnées communautaires : attribués à l'entreprise Arcadour pour un montant de 21 587,25 € TTC
- Travaux de balisage de 11 circuits : attribués au Bureau des accompagnateurs de la Montagne Limousine (Darnets) pour un montant de 2 685 € TTC.

- **PARTICIPATION FINANCIERE AU GUIDE DE BONNES PRATIQUES « SYLVICULTURE ET MILIEUX AQUATIQUES »**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la Communauté de Communes participe depuis 2012 au groupe de travail « Sylviculture et Milieux aquatiques » animé à l'échelle Départementale par la DDT. Ce groupe de travail composé d'acteurs du monde forestier et milieux aquatiques à élaboré collectivement un GUIDE DE BONNES PRATIQUES « SYLVICULTURE ET MILIEUX AQUATIQUES » destiné à sensibiliser et accompagner les acteurs forestiers dans la préservation des cours d'eau. La maîtrise d'ouvrage de l'édition et de la diffusion de ce guide a été confiée à BoisLim (anciennement appelé Association Pôle Interprofessionnel Bois (APIB) du Limousin). 80% du coût est pris en charge par les financeurs habituels et 20% par les associations, communautés de communes... Une contribution de 200 € est demandée à la Communauté de Communes qui est associée à l'élaboration du guide.

Michel FRIGNAC regrette les pratiques de certains intervenants sur les coupes de bois et doute de l'efficacité d'un tel guide.

***Le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et une abstention, approuve la participation au financement du guide de bonnes pratiques « Sylviculture et milieux aquatiques » à hauteur de 200 €.***

## **5 - Affaires diverses**

- **PANNEAUX SIGNALIQUES**

Jean-Claude BESSEAU présente au Conseil le modèle de panneau qui comporte :

- sur une face : le plan de la commune et les principaux points remarquables. Jean-Claude BESSEAU fait passer les textes qui sont à valider impérativement avant le 22 juillet 2013.
- Sur l'autre face : le plan de la Communauté de Communes avec la mention « vous êtes ici », des informations pratiques et en filigrane pour les communes situées :
  - au Nord : le pin Douglas,
  - autour d'Egletons : le Château de Ventadour,
  - autour du Lac de la Valette : le pont de Lantourne,
  - autour de Lapleau : le Viaduc des Rochers noirs.



Il demande aux élus de chaque commune de réfléchir à l'emplacement des poteaux puisque Arcadour commencera à les installer en septembre.

Il est prévu un panneau par commune. Si des communes souhaitent faire installer des panneaux supplémentaires, ils seront à leur charge : 1 760 € HT par panneau.

Jean-Claude BESSEAU précise que la partie commerciale des panneaux est évolutive.

- **ANIMATION PUZZLE**

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil que la remise des prix aura lieu le 28 juin 2013 à l'Espace Ventadour et qu'une cinquantaine de personnes ont gagné un lot.

- **MAISON DE SANTE**

Le Président informe le Conseil que l'inauguration de la Maison de santé à Egletons aura lieu le 6 juillet à 10h30.

\*\*\*\*\*